

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Isabelle Migneault

<https://www.cadre21.org/membres/4e4994407ea2d6b7d2a59078>

Date d'obtention : 2026-08-10 19:40:05



## Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte

### Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Rapidité d'action, limiter la propagation, collaboration entre les milieux via la trousse sexto.

Rapidement, rencontrer la personne (élève de l'école) pour obtenir les informations, remplir la grille pour connaître l'amorce, les intentions, la nature et l'étendue.

Cela nous permettra de se faire une idée des interventions à faire pour la suite.

Évaluer la situation et rencontrer les autres témoins ou auteurs, de façon individuelle et remplir une grille par personne.

Confisquer les appareils électroniques (enveloppe) et contacter le service de police.

Dans un cas de "malveillance", confisquer l'appareil et aviser le service de police immédiatement, sans faire remplir la grille à l'auteur présumé ou arrêter de la compléter si celle-ci était déjà amorcée.

Dans le cas d'un parent qui consulte l'école, le référer au service de police.

Ne jamais donner aucune information à un tiers (l'exemple du journaliste).

Contacter le parent suite à la rencontre (dans les meilleurs délais). S'il s'agit d'un geste malveillant, valider avec la police les informations à donner aux parents.

Toujours rappeler aux jeunes de préserver la confidentialité de la situation et des rencontres.

Agir avec bienveillance, sans jugement et rassurer la victime.

Ne jamais consulter les images.

Aviser la DPJ (signalement).

## Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Selon les situations, les interventions sont différentes mais on doit toujours se référer à l'aide-mémoire. Dans le cas où il s'agit de jeunes de mon établissement scolaire, ils doivent tous compléter la grille sexto afin de nous permettre de vérifier les informations reçues.

Ne jamais consulter les images même si la victime insiste.

Le parent qui consulte l'école pour son enfant doit être référé immédiatement au service de police car les informations ou la demande d'aide doit venir des jeunes de notre milieu (cadre scolaire).

S'il s'agit d'un adulte qui serait en possession des images, aviser immédiatement le service de police et confisquer l'appareil de la victime.

Ne jamais donner aucune information à des tiers.

## Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La cueillette d'information est une étape importante (pour agir rapidement, pour déterminer les actions suivantes à poser, pour préserver l'estime et l'intégrité de la victime) mais la protection de la confidentialité est très délicate. Je crois que dans une école, c'est ce qui est le plus difficile à faire avec rapidité et efficacité.

Même si votre question ne demande qu'un seul élément de réponse, je crois qu'il est difficile de séparer les étapes car nous devons à chaque moment préserver les informations reçues et s'assurer de limiter la circulation (les images mais aussi les rumeurs) tout en agissant avec bienveillance.

Il est important de rassurer et d'agir rapidement tout en restant neutre et en protégeant les informations reçues.